

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales et du
Règlement, de l'Informatique, contrôle des
communications des membres du Gouvernement et des
dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

12 OCTOBRE 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, et à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Participation de la Communauté française au Programme des Nations unies pour la santé des femmes et des enfants »	3
1.2	Question de M. Richard Miller à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Ce que sont devenues les résolutions diversité culturelle et commerces de services OMC » . .	4

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 30.*

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, et à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Participation de la Communauté française au Programme des Nations unies pour la santé des femmes et des enfants »

Mme Véronique Salvi (cdH). – Le secrétaire général des Nations unies déclarait, le 22 septembre dernier, que le XXI^e siècle devra être et sera différent pour toutes les femmes et tous les enfants.

En effet, dans le cadre du Sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement, l'organisation des Nations unies a lancé une campagne mondiale pour la santé des femmes et des enfants. Présidée par l'Organisation mondiale de la santé, cette campagne a pour but de sauver seize millions de mères et leurs tout-petits pendant les cinq prochaines années. Les fonds récoltés permettront de financer des instruments destinés à protéger les enfants contre la malnutrition et les maladies et d'éviter 33 millions de grossesses non désirées et 740 000 décès liés aux complications pendant la grossesse ou à l'accouchement. La seule lecture de ces chiffres fait froid dans le dos.

Chaque année, l'OMS remettra, à l'assemblée générale de l'Onu, un rapport sur les progrès accomplis aux niveaux local, national, régional et mondial.

Tous les ans, plus de huit millions d'enfants décèdent de causes facilement évitables et de manque de soins. Trois cent cinquante mille femmes meurent des suites de leur grossesse. Pourtant des solutions simples et connues existent et n'attendent que la volonté politique des gouvernements pour être appliquées.

À l'occasion du lancement officiel de cette stratégie globale, les États ont pu démontrer leur détermination à atteindre ces objectifs en proposant des mesures concrètes pour supprimer les barrières financières qui empêchent, aujourd'hui, des millions de femmes et d'enfants d'accéder à ces soins.

La contribution financière devrait s'élever à plus de quarante milliards de dollars.

Le Bureau de notre parlement a eu l'occasion de se rendre en République démocratique du Congo dans le cadre d'une mission de coopération dont je faisais partie. Toutes ces questions y ont été abordées parce que trop de femmes et d'enfants meurent encore par manque de soins dans ce pays. Depuis l'organisation de ce voyage, notre parlement s'est investi davantage dans ce type de programme. L'Inde, les États-Unis, la France et la Norvège ont déjà salué cet effort mondial.

Comment la Belgique compte-t-elle participer à cette vaste campagne de promotion de la santé des femmes et des enfants ? À l'origine, j'avais posé cette question en commission de la Santé. Elle a été rédirigée vers cette commission-ci afin que je puisse obtenir une réponse globale, cette matière intéressant différents niveaux de pouvoir.

Quelle sera l'implication de la Communauté française dans ce projet mondial ? Comment s'effectuera notre mobilisation financière ? Le fait que la Belgique préside l'Europe ne devrait-il pas offrir une opportunité pour adopter une position commune en matière de santé et un engagement fort de tous les pays de l'Union dans ce vaste programme de l'OMS ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – La question de Mme Salvi porte sur un sujet sensible que je retrouve avec plaisir après quelques années passées à la tête du département fédéral de la Santé. Elle contient un volet préventif et un volet curatif.

Les thèmes sont repris dans la mise en œuvre des dix objectifs du Millénaire, auxquels la Communauté française adhère. Mme Laanan, ministre de la Santé, a participé à l'assemblée générale des Nations unies qui, dix ans après l'approbation de ces dix objectifs, y a consacré certaines réflexions. Une attention particulière a été accordée à la mortalité infantile et à la santé maternelle.

Mme Laanan s'est exprimée au nom de la Belgique lors d'un événement parallèle organisé par l'Organisation mondiale de la santé sur les maladies non transmissibles. À l'issue de cette session spéciale de l'assemblée générale, les participants ont acté leurs engagements dans un document de synthèse.

Certains engagements ont trait à la santé maternelle et procréative, d'autres à la santé infantile et post-infantile. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de « réserver un accueil favorable à la stratégie mondiale 2011-2015 du secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants ».

Le coup d'envoi de la stratégie initiée au mois d'avril 2010 a été donné le 22 septembre. Des promesses d'appui ont d'ores et déjà été enregistrées à concurrence de plus de quarante milliards de dollars. La Belgique n'a pas encore défini les termes de son soutien à cette stratégie. En cette matière, l'État belge et ses entités fédérées développent déjà des programmes très étoffés, notamment au Congo.

Dans un esprit de cohérence à l'échelon européen, la présidence de l'Union, actuellement exercée par la Belgique, a exprimé la volonté des vingt-sept États membres d'inscrire précisément leurs activités dans un plan d'action évitant la multiplication d'initiatives qui pourraient s'enchevêtrer au détriment de leur efficacité. L'élaboration de ce plan reviendra à la Commission dans la perspective du sommet qui se tiendra en 2015 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Voilà le cadre dans lequel nous avons décidé de nous inscrire, c'est-à-dire une redéfinition de la stratégie au plan européen en vue de coordonner nos efforts, de réorienter éventuellement certains objectifs et de réévaluer ces derniers à travers un ajustement des politiques des États membres. En ce qui nous concerne, il s'agit plus précisément de nos outils régionaux et communautaires.

Je veillerai à la mise en œuvre par notre pays de la stratégie globale pour la santé maternelle et infantile. Je vous rassure donc sur la pertinence de la commission dans laquelle vous avez décidé de développer ce point de vue. Nous devons souvent agréger des politiques de manière transversale et, en ma qualité de ministre ayant en charge les relations internationales, je resterai fidèle aux engagements pris.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je remercie le ministre-président pour ses réponses. Nous sommes effectivement au début de la mise en œuvre de cette stratégie qui a été définie en avril et mise sur les rails en septembre. J'entends bien que la Belgique souhaite s'inscrire dans une dimension européenne.

J'ai également pu constater qu'une série de pays européens, dont la France, avaient déjà décidé de souscrire à ces principes. Il m'a dès lors paru important que notre pays exprime sa volonté de faire de même.

Je me réjouis en tout cas qu'en votre qualité de ministre-président ayant en charge les relations internationales, vous ayez la volonté de faire avancer les choses. Je reviendrai sur le sujet en commission de la Santé pour voir comment la Commu-

nauté française pourrait concrétiser cette volonté.

1.2 Question de M. Richard Miller à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Ce que sont devenues les résolutions diversité culturelle et commerces de services OMC »

M. Richard Miller (MR). – Plusieurs parlementaires, tous partis démocratiques confondus, ont jadis déposé, cosigné et adopté – à l'unanimité je crois – des propositions de résolution relatives à la diversité culturelle et au commerce de services OMC. Les documents portaient respectivement les numéros 74 (2004-2005) et 96 (2004-2005). Les matières et les différents points évoqués par ces textes ont certainement évolué.

Par contre, le texte n° 74 se terminait par la recommandation au gouvernement de « tenir le parlement informé de l'évolution du dossier » et le n° 96 par la recommandation au gouvernement de « se tenir informé et d'informer régulièrement le parlement de l'évolution des négociations au sein de l'OMC de façon à ce qu'un contrôle parlementaire et un suivi puissent s'effectuer dans les meilleures conditions ».

Ces deux recommandations ont-elles été appliquées ? Dans l'affirmative, quand et comment ? Sinon, pourquoi ? Au-delà de ce contrôle ponctuel, que pense le ministre-président de l'évolution des deux sujets évoqués ? Cette dernière va-t-elle dans le sens des résolutions adoptées ? Quels sont les outils qui ont été mis en place ou qu'il conviendrait de créer au sein des services du gouvernement pour assurer de façon générale le suivi des résolutions adoptées par le parlement ? Comme vous le savez, les résolutions, une fois adoptées, sont vite oubliées. C'est dommage car elles expriment des souhaits politiques émis par le parlement et il serait bon que ce dernier sache plus ou moins régulièrement ce qu'il advient de ses résolutions.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Les gouvernements que j'ai le plaisir et l'honneur de présider considèrent avec attention les résolutions des parlements. Comme souvent, celles que vous évoquez unissent, autour d'objectifs pleinement partagés, les pouvoirs législatif et exécutif. Nous veillons donc à inscrire nos actes dans le cadre des orientations définies par ces textes. Je pense avoir montré, avec mes collègues ministres, que je ne manque jamais d'informer les assemblées, à leur demande mais aussi de ma propre initiative, sur les matières que je sais sensibles.

La Communauté française et la Wallonie refusent toute nouvelle demande de libéralisation dans le domaine de la santé – en ce compris les

services sociaux –, de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel. Au niveau multilatéral, l'offre conditionnelle révisée de l'Union européenne a été déposée à la fin du mois de juin 2005 et n'a connu aucune révision depuis lors. On dit que cette offre est conditionnelle parce qu'elle ne sera effective que lorsque le cycle de négociations actuel, c'est-à-dire le cycle de Doha, sera achevé. Cette disposition s'explique largement par le fait que les négociations en cours à l'OMC sur le commerce des services ne pourront avancer qu'une fois qu'un accord politique aura été conclu pour résoudre les problèmes rencontrés dans d'autres domaines concernés par les négociations de Doha : ceux des produits issus de l'agriculture et des produits industriels. Cet accord n'est pas encore en vue.

Ce blocage des négociations à l'OMC explique que le silence du gouvernement. Étant donné les avancées peu significatives au niveau multilatéral, la Commission européenne s'est penchée sur les négociations bilatérales et plurilatérales relatives aux services, car elles sont d'une importance stratégique pour l'Union, premier exportateur mondial dans ce domaine. Il faut en effet savoir que pas moins de 28 négociations régionales et bilatérales sont ouvertes à ce jour.

Le département Europe de WBI en est l'interlocuteur privilégié, avec le SPF des Affaires étrangères, pour ce qui a trait au suivi du Comité de la politique commerciale sur les services et les investissements. Ce département consulte systématiquement les correspondants chargés de l'Europe tant du cabinet que dans l'administration pour définir une position à défendre au Comité de la politique commerciale. Il est évident que nos lignes rouges définies dans le cadre multilatéral restent les mêmes.

Voilà les informations que je puis vous communiquer à ce stade des négociations, sachant qu'il n'y a pas eu de progrès dans le cadre auquel vous faites référence. J'espère que nous aurons encore l'occasion d'en débattre dans un futur proche dès qu'il y aura de nouveaux éléments.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 55.*